

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

Régime Frais de Santé des salariés agricoles non cadres du Gard

Salarié, ex-salarié, retraité	Copie de l'attestation papier d'immatriculation au Régime obligatoire (Vitale) + RIB
Conjoint	Copie de l'attestation papier d'immatriculation au Régime obligatoire (Vitale), s'il est lui-même l'assuré social
Concubin – Partenaire de PACS à charge au sens du Régime obligatoire	Justificatif de vie commune sous la forme d'une quittance de loyer, facture EDF ou copie du contrat de PACS + Copie de l'attestation papier d'immatriculation au Régime obligatoire (Vitale) s'il est lui-même l'assuré social
Enfant à charge au sens du Régime obligatoire	Attestation d'immatriculation au Régime obligatoire (Vitale) du salarié ou de son conjoint, concubin ou partenaire de PACS justifiant de la qualité d'ayant droit.
Enfant jusqu'à leur 26ème anniversaire qui poursuit ses études	Certificat de scolarité ou copie carte d'étudiant à fournir chaque année + Copie de l'attestation papier d'immatriculation au Régime obligatoire (Vitale) du régime étudiant
Enfant jusqu'à leur 26ème anniversaire sous contrat d'apprentissage	Copie du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation + Copie de l'attestation papier d'immatriculation au Régime obligatoire (Vitale) + dernier bulletin de salaire
Sans limitation d'âge pour l'enfant atteint d'une infirmité	Tout justificatif (notification de l'invalidité, attestation versement de l'AAH,...)

La mutuelle se réserve par ailleurs le droit de réclamer toute autre pièce justificative complémentaire.